Image not found or type unknown

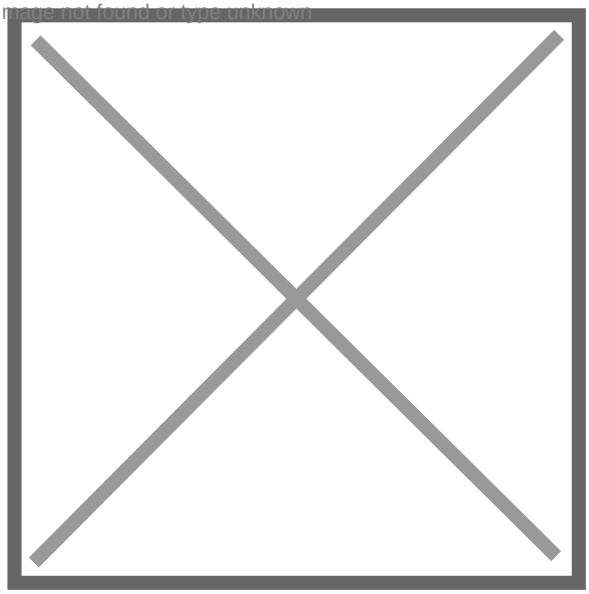

Conflit assurance banque/emprunteurs

Par **Amandine281**, le **15/06/2009** à **13:14**

Bonjour,

je me permets de vous contacter pour savoir si la banque a le droit de nous demander de l'argent parce que l'on a dû changer d'assureur pour l'emprunt du capital pour notre bien immobilier.
En effet, nous avions une assurance pour la première année du remboursement différente de la banque et notre conseiller nous ayant dit que cela n'était pas obligatoire, nous n'avons pas cherché à contacter l'assurance la deuxième année pour payer.(l'assuarnce, nous l'avons découvert plus tard, nous envoyait des courriers à notre ancienne adresse??)
Suite à un conflit avec notre banque, nous avons décidé de transférer nos comptes dans une autre banque tout en en gardant un ouvert dans la première puisque c'était obligatoire pour le crédit.
A la suite de ces transferts, ils nous ont contacté pour nous mettre en demeure de reprendre une assurance pour le crédit, sinon ils nous demandaient de payer le capital restant dû.
Nous avions un mois soit un délai trop court pour l'assurance que nous avions au départ, nous avons donc pris une autre assurance dont la prise en charge était immédiate.
Maintenant la banque nous demande 162 euros pour faire un avenant au contrat en changeant le nom de l'assurance.
Soit disant dans la convention...convention que personne ne lit jamais il me semble...
Ont-ils le droit de nous demander une somme aussi importante que l'on ne peut d'ailleurs pas payer à ce jour, pour changer deux lignes sur une feuille de contrat?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse parce que je vous avoue que si c'était le seul problème auquel on était confronté, je ne me serais pas permise de vous déranger.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés